

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 04 avril 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 26 mars 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Frédéric SCHERRER - Mme Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER
Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Mylène FAUL
M. Philippe PIERRON donne procuration à Marie-Véronique BUSCHEL

Absents : M. Damien GUENAIRE ; Mme Marine FRISSON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Mathieu POIROT

Type de scrutin : ordinaire

Délibération n° 2025D1004-05 :

Objet : Constitution de dossier de subventions

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation d'un city stade.

Le montant de l'opération s'élèverait comme suit :

- city stade : 63459,46 € HT 76151,35 € TTC
- assise plateforme : 37025 € HT 44430 € TTC

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention et à signer tout document correspondant auprès des partenaires sollicités Département : Ambition Moselle ; Région : Amélioration du cadre de vie.

Délibération adoptée avec 7 voix pour et 4 abstentions.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 15 avril 2025

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL



Le secrétaire de séance,

Mathieu POIROT

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20250410-2025D100405-DE

Affichée et publiée le 18 avril 2024